RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction des services techniques et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-221021-1530

ARRETE N° ARR/2022/ST/461

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Considérant que pour permettre l'installation et les animations du Village de Noël sur la Grand'Place, rue du Docteur Coubronne à Hem il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

ARRETONS

ARTICLE 1: Du lundi 12 décembre 2022 et ce jusqu'au mardi 27 décembre 2022, un Village de Noël sera installé sur la Grand'Place de Hem.

ARTICLE 2: La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Hem.

ARTICLE 3: Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté ILEVIA, à ILEO, à la Sté Esterra et à la Métropole Européenne de Lille.

Fait à HEM, le - 3 DEC. 2022

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR